



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Etaient présents ou représentés : M. BAUDRY, Mme BRUGERE-LEBLANC, M. BRUN, M. CEREPI, M. DI MEO, M. CEREPI, Mme FROMENTIN, Mme GAILLARD, M. GRANJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme BEGHAIN, M. LAURENT, M. AMELOT, M. BEGOUT, Mme BEGHAIN, M. LAURAND, Mme LEPAGE, M. BOYER, Mme BOISSON-GABARRON, Mme CHOUKRI-BOUZIANI, M. SELVA, Mlle FOUSSETTE, M. MARTY, M. SANKA, M. DAVERAT.

Membres invitées : Mme LENOIR, Mme TIFFON.

Le quorum étant atteint, le Président BRUN ouvre la séance à 14 H10.

En préambule, il informe le conseil que nous disposons d'un mois de délai supplémentaire pour transmettre le texte du Contrat du Quadriennal. Il précise qu'il y aura un autre Conseil Scientifique le mardi 19 octobre.

Puis il aborde l'ordre du jour.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUILLET 2010

Le président BRUN demande s'il y a des remarques sur le contenu du procès verbal du 8 juillet 2010.

Mme FROMENTIN fait remarquer que dans le procès verbal envoyé il n'est pas fait mention des réactions aux propositions budgétaires concernant la recherche. Elle demande que ces réactions soient signalées dans le P.V.

Le président BRUN dit que le P.V indiquera que dans deux lettres les directrices d'Ausonius et d'Ameriber ont fait part de leurs plus extrêmes réserves.

Puis il demande au conseil d'approuver le Procès-verbal du 8 juillet 2010.

Ne se prononce pas : 0

Abstention : 0

Contre : 0

➤ Le Procès-verbal du Conseil Scientifique du 8 juillet est adopté à l'unanimité.

II - CAMPAGNE D'EMPLOI 2011

En ce qui concerne la Campagne d'emploi 2011, le processus retenu a été le suivant : des discussions avec les Directeurs d'UFR ont été organisées avant la présentation au Conseil Scientifique qui se prononce essentiellement sur l'adossement des postes aux équipes de recherche, le document de synthèse sera ensuite présenté à la Commission Technique Paritaire du mardi 5 octobre et au Conseil d'Administration du vendredi 8 octobre et enfin transmis au Ministère.

Mme GOMEZ-VIDAL attire l'attention du Conseil sur le poste Espagnol Catalan, indispensable pour préparer l'agrégation de Catalan.

Le Président BRUN s'étonne que le catalan n'apparaisse dans aucune maquette de diplôme.

Mme GOMEZ-VIDAL précise qu'il s'agit d'une option et non d'un cursus autonome.

Le président BRUN revient sur la question des adossements des postes à des unités de recherches. Il déplore que certaines informations soient encore manquantes.

Mme GOMEZ-VIDAL informe le conseil du prochain départ à la retraite de Mme Geneviève CHAMPEAU.

Le Président Brun signale que Mme CHAMPEAU n'a pas déposé de dossier de demande de retraite auprès du service du personnel. Il explique ce type de situation par le fait que certains enseignants s'aperçoivent un peu tard qu'il leur manque des trimestres et retardent leur départ.

Mme GUILHAMON attire l'attention des membres du conseil sur le poste de polonais.

Le Président BRUN signale que le polonais n'est plus enseigné qu'en CLES-CLUB et qu'un Maître de Conférences n'a pas vocation à enseigner en CLES-CLUB.

Le Président BRUN attire l'attention du conseil sur le fait que certaines universités recrutent des enseignants en CDD, à la différence des années 90, où on transformait des postes de PRAG en postes de MCF.

Il propose au Conseil de se prononcer sur le Tableau de la Campagne d'Emploi.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	25

➤ Le tableau de la Campagne d'Emploi est adopté à l'unanimité moins une abstention.

III - CONTRAT QUINQUENNAL 2011-2015

M. BAUDRY demande aux membres du Conseil de prendre connaissance du texte du contrat Quinquennal à propos duquel le Conseil scientifique du 19 octobre devra rendre un avis. Ce texte a pour but de dire ce que sont nos objectifs en matière de recherche, quels

moyens nous comptons mettre en œuvre et avec quels indicateurs nous mesurerons les progrès de notre politique scientifique.

Il ouvre ensuite un débat sur le projet d'implantation d'une maison de la Recherche à la MPI.

Le Président BRUN rejette l'idée d'intégrer la rénovation du bâtiment dans le Plan Campus, car elle ne serait possible qu'en 2013-2014. Il propose de financer l'opération par le CPER ce qui permettrait de commencer les travaux après le départ du secrétariat de l'UFR Humanités à la fin 2011.

Mme FROMENTIN demande que l'on fasse appel à un cabinet d'architecte.

Le Président BRUN n'est pas favorable à cette option s'agissant d'une simple rénovation.

Mme BRUGERE penche pour un projet plus ambitieux car les locaux de la MPI sont trop exigus pour accueillir l'ensemble de la recherche de notre université. Elle voudrait une construction neuve, emblématique; et qui rende justice aux équipes qui n'ont pas de locaux.

Le Président BRUN rappelle que le Plan Campus ne prévoit pas la construction de bâtiment neuf, mais que lui-même n'est pas hostile à une rénovation couplée avec un agrandissement. Il faut savoir ce que veulent les chercheurs.

Mme GOMEZ-VIDAL rappelle que la MPI était rattachée aux études ibériques et qu'elle abrite toujours le bulletin hispanique.

Le président BRUN dit que cela fera l'objet de discussion, mais que malheureusement tous les Enseignants Chercheurs ne peuvent avoir un bureau.

Mme BOISSON-GABARON envisage la création d'une bibliothèque associée à la Maison de la Recherche. Elle rappelle qu'il faut loger également le service de la recherche, le service documentaire et que la salle de conférence est peu conviviale.

M. GRANJEAT considère qu'il n'est pas réaliste de mettre au même endroit les services administratif et d'entreposer certaines revues. Il faudrait mettre en œuvre une politique d'accès à la documentation. Toutefois, il se dit favorable à l'opération qui pourrait se traduire par une mutualisation des locaux et du matériel mis à la disposition des chercheurs.

Cette maison pourrait aussi permettre de réunir les doctorants.

Mme FROMENTIN ne voudrait pas que cette maison apparaisse comme la maison des équipes d'accueil.

Le Président BRUN se dit favorable à la présence du service de la recherche dans les locaux.

M. LAURAND signale qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde, qu'il faudrait prévoir plusieurs salles de réunion et qu'il ne serait pas choqué de l'absence du service de la recherche.

M. AMELOT souligne l'intérêt d'y installer le service de la recherche pour créer un lien entre les équipes et ce service, notamment en ce qui concerne la valorisation.

M. PERNOT demande quelle surface serait attribuée au service de la recherche.

Mme GOMEZ-VIDAL souligne que l'urgence c'est les équipes qui n'ont pas de locaux.

M. SELVA est partisan d'un projet plus ambitieux.

Mme CHOUKRI se demande si dans le projet de création d'une Maison de la Recherche, il n'y aurait pas une volonté de restructuration de la recherche de Bordeaux 3.

Le président BRUN dit qu'il s'agit de donner plus d'espace et plus de moyens aux équipes de recherches pour dynamiser le travail des enseignants chercheurs, ce qui pourrait se traduire par une augmentation du nombre de producteurs.

M. BAUDRY demande la mise en place d'une commission pour travailler sur ce projet. Cette commission qui rassemblerait tous les directeurs d'unités ainsi que cinq membres du CS se réunirait à partir d'octobre jusqu'à janvier.

Le président BRUN souhaite qu'au sein du CS y soient associés 4 enseignants-chercheurs, 2 administratifs et 2 étudiants.

M. LAURAND trouve que les effectifs sont trop importants.

Mme GOMEZ-VIDAL demande à ce que ces membres du CS puissent se faire représenter en cas d'absence.

Le président BRUN propose de fixer des plages horaires, il souligne l'importance d'une représentation des administratifs et des étudiants et il demande aux membres du CS volontaires de se déclarer.

- Pour les personnels administratifs : Mme CHOUKRI, M. SELVA.
- Pour les étudiants : M. MARTY, M. SANKA.
- Pour les Enseignants-Chercheurs : Mme BEGHAIN, Mme BRUGERE-LEBLANC.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Le président BRUN donne la parole aux conseillers.

M. LAURAND signale que pour les Master 2, fixer la date de clôture des inscriptions au 3 septembre n'est pas réaliste. Certains étudiants ne peuvent plus se présenter à l'agrégation, ils ne peuvent pas s'inscrire au concours parce qu'ils n'ont pas le Master 2.

Le président BRUN précise que c'est au conseil de l'Ecole Doctorale de décider de la date limite de remise des dossiers pour une première inscription. Les directeurs de l'Ecole Doctorale doivent faire voter cette date en conseil de l'Ecole Doctorale et la communiquer.

Le président BRUN souligne la nécessité pour les directeurs de thèse de prendre conscience des contraintes du LMD à Bordeaux 3

Mme TIFFON souligne que les inscriptions qui avaient lieu jusqu'en janvier se déroulent jusqu'en avril. On maintient la date du 3 septembre pour la remise du dossier alors qu'on sait qu'on n'aura pas fini au 30 octobre.

M. GRANJEAT dit que la date du 3 septembre n'est pas réaliste ;

M. AMELOT réclame la mise en place d'un système dérogatoire pour les étudiants.

Le président BRUN dit qu'il faut respecter les décisions de l'Ecole Doctorale et qu'au-delà d'une date fixée il n'y a pas de raison d'accepter des dossiers.

Mme TIFFON explique que la date du 3 septembre a été voulue par les précédents directeurs de l'Ecole Doctorale pour se conformer au calendrier des autres universités.

Mme FROMENTIN pose le problème des modalités de renouvellement des membres de la commission de la recherche, comme dans le cas de M. RABATE remplacé par M. PERNOT.

Le président BRUN précise qu'un membre de la commission de la recherche sera élu le 1^{er} octobre.

M. RAMBAUD précise pour les enseignants-chercheurs la composition de la Commission de la Recherche :

11 enseignants chercheurs dont 7 du collège A, 1 du collège B, 2 du collège C, 1 du collège D.

Mme BOISSON-GABARON veut que l'on revienne sur les modalités de désignation des directeurs de l'Ecole Doctorale.

Le président BRUN rappelle que les statuts de l'Ecole Doctorale précisent que le Président choisit son Directeur après avis du Conseil de l'Ecole Doctorale et du Conseil Scientifique.

M. GRANJEAT s'étonne que l'on revienne sur le choix du Directeur alors que le Conseil Scientifique s'est prononcé.

Le président BRUN rappelle que le principe d'un directeur et de deux adjoints est maintenu, deux ont été désignés en juillet, le troisième le sera après le départ à la retraite de M. BART.

M. BAUDRY précise que les directeurs de l'Ecole Doctorale viendront lors d'un prochain conseil présenter leur politique.

M. AMELOT signale que pour constituer le Comité éditorial du magazine scientifique de la web TV il faudrait que d'autres collègues se proposent.

Le Président,

Patrice BRUN